



# Sécurité et charte des bons usages

- POUR LES NAVIGANTS**  
→ Respectez les limites de vitesse pour préserver les berges, la faune et la flore du canal, ainsi que la quiétude des autres usagers (pêcheurs, petites embarcations...).
- POUR LES RANDONNEURS**  
→ Ne laissez pas votre chien divaguer; celui-ci doit être tenu en laisse et sous votre contrôle en toutes circonstances.
- POUR LES CYCLISTES**  
→ Adaptez votre allure à l'état du terrain et à la visibilité, modérez votre vitesse et signalez-vous par un coup de sonnette à l'approche d'usagers (pêcheurs, petites embarcations...).
- POUR LES CAVALIERS**  
→ Veillez à circuler au pas.  
→ Assurez-vous que la traversée à cheval de certaines agglomérations est autorisée.
- POUR LES KAYAKISTES ET PRATIQUANTS DE PADDLE**  
→ Ne circulez que sur les sections navigables; les sections non navigables peuvent être très dangereuses pour de petites embarcations.

- POUR TOUTES ET TOUS**  
→ Rempotez vos déchets.  
→ N'allumez pas de feu.  
→ Ne pénétrez pas sur les écluses; il en va de votre sécurité.  
→ Respectez les lieux privés de l'éclusier.  
→ Respectez le travail des agents et des voies navigables; ne gênez pas leur passage.

## Une croisière sur les canaux de Bretagne ? Une randonnée sur les chemins de halage ?

Retrouvez toutes les informations pour préparer votre séjour ou votre activité sur [canaux.bretagne.bzh](http://canaux.bretagne.bzh)



Et dans les guides dédiés (disponibles dans les points d'information touristique)



## Canal de Nantes à Brest : une gestion partagée

La Région Bretagne n'est pas propriétaire du canal de Nantes à Brest sur toute sa longueur.

### Côtes d'Armor le Département

Entre Carhaix-Plouguer et Guerledan, la gestion de la section costarmoricaïne du canal de Nantes à Brest est assurée par le Département des Côtes-d'Armor.

→ Pour connaître les conditions de navigation : [cotesdarmor.fr/le-canal-de-nantes-brest](http://cotesdarmor.fr/le-canal-de-nantes-brest)

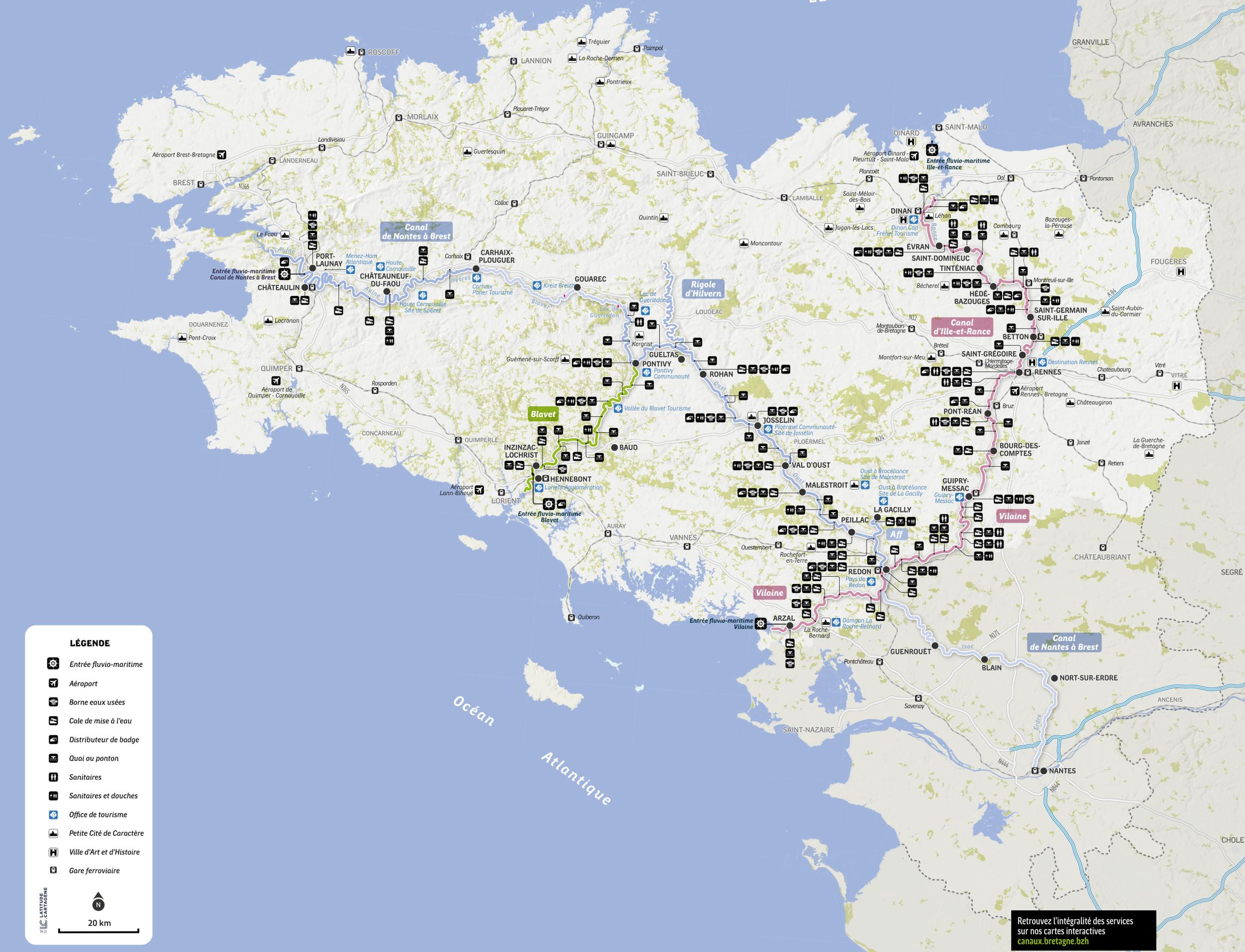
### le canal de nantes à brest

Après Redon, le canal de Nantes à Brest change de département et de région et sa gestion est assurée par le Département de la Loire-Atlantique.

→ Pour connaître les conditions de navigation : [canal-nantes-brest.fr/comment-naviguer-sur-le-canal-de-nantes-a-brest](http://canal-nantes-brest.fr/comment-naviguer-sur-le-canal-de-nantes-a-brest)

Tout au long du réseau navigable, à proximité immédiate des canaux, de nombreux offres et services touristiques (hébergement, restauration...) sont accessibles. Retrouvez toute l'information sur [www.tourismebretagne.com/destinations/canaux-de-bretagne](http://www.tourismebretagne.com/destinations/canaux-de-bretagne)

# LES CANAUX DE BRETAGNE en bateau



Retrouvez l'intégralité des services sur nos cartes interactives [canaux.bretagne.bzh](http://canaux.bretagne.bzh)